

Paris, le 23 janvier 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le C.N.E.Th aux Thermalies 2020

du 23 au 26 janvier

Stand B 12 - Carrousel du Louvre

99, rue de Rivoli – Paris 1<sup>er</sup>

En 2019, 579 000 curistes ont suivi une cure thermale médicalisée. Un chiffre en baisse de 3,22%, lié principalement à la fermeture ponctuelle et exceptionnelle de quatre établissements thermaux ainsi qu'à un environnement économique contraignant (hausse de la CSG/CRDS pour certains revenus, mise sous condition de ressources des prestations supplémentaires au bénéfice des ALD, accroissement de la part contributive des curistes, mouvements sociaux...). Les investissements dans les stations thermales continuent leur progression, plus de 150M€ sont prévus dans les mois à venir.

Depuis plusieurs années, la médecine thermale s'emploie à faire découvrir ses bienfaits aux visiteurs des Thermalies au sein du secteur « Sources thermales France ». Organisés par le C.N.E.Th (Conseil National des Établissements Thermaux), différents ateliers pédagogiques quotidiens, une conférence sur le thème de « la cure thermale et la douleur, » et notamment la présence des acteurs de plus de 70 stations thermales, professionnels, médecins, responsables de soins, offriront au grand public un panorama complet de l'offre thermale.

Dès 2020, la Charte nationale du curiste se mettra en place dans tous les établissements thermaux et le déploiement du dossier médical partagé dispensera une information complète et actualisée entre les médecins et le patient.

Le premier Observatoire de l'économie des stations thermales s'installera pour la période 2020-2026.

- **La médecine thermale**

Pour l'ensemble des curistes, la médecine thermale a contribué à la prise en charge, des affections chroniques, des addictions et a pu accompagner le vieillissement.

La crénothérapie, ou soin par l'eau de source thermale est un élément complémentaire de l'éventail des propositions thérapeutiques.

La spécificité de la cure tient à son impact global sur la santé des malades. Elle a aussi des effets spécifiques liés aux mécanismes d'action des produits thermo-minéraux. Ces effets sont en rapport avec leur constitution physicochimique. Ils provoquent une stimulation de divers

systèmes de l'organisme : notamment système de contrôle de la douleur, système anti-oxydatif, anti-stress, anti-inflammatoire, immuno-modulateur, métabolismes...

Par ailleurs, le séjour thermal favorise la démarche rééducative et éducative, participe au maintien du lien social. La médecine thermale le plus souvent contribue à améliorer les capacités fonctionnelles et la qualité de vie de malades porteurs d'affections chroniques incapacitantes et contribue à stabiliser les affections. Dans le cadre des troubles métaboliques, c'est sur la dimension de prévention de la morbi-mortalité qu'agit également la médecine thermale.

Les cures sont indiquées pour des maladies chroniques, face à des échecs, refus ou contre-indications thérapeutiques, en accompagnement d'un traitement classique ou en prévention de complications.

- **Des ateliers et une conférence, dédiés à l'offre thermale**

Pendant toute la durée du salon, des ateliers pédagogiques ainsi qu'une conférence en libre accès sont proposés afin d'informer les visiteurs sur la médecine thermale.

#### **ATELIERS - Stand du CNETh B 12**

##### **Jeudi 23 janvier**

- à 15h30 « **Manger, bouger en cure thermale** », atelier animé par le Professeur Christian-François Roques, président du Conseil scientifique de l'AFRETH

##### **Vendredi 24 janvier**

- à 11h00 « **Les effets des cures thermales** », atelier animé par le Professeur Christian-François Roques

- à 15h30 « **Je pars en cure – modalités pratiques** », atelier animé par Leilla Dorothée, CNETh

##### **Samedi 25 janvier**

- à 11h00 « **Manger, bouger en cure thermale** », atelier animé par le Professeur Christian-François Roques

- à 15h30 « **Je pars en cure – modalités pratiques** », atelier animé par Claude-Eugène Bouvier

#### **CONFÉRENCE - Salle de conférences**

##### **Jeudi 23 janvier**

- à 16h00 « **Cures thermales et douleur** », conférence présentée par le Professeur Christian-François Roques

- **La Charte nationale du curiste**

Dès 2020, la **Charte nationale du curiste** se met en place Cette dernière définit désormais ses droits, mais aussi ses obligations. La charte s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité mise en place afin d'installer un environnement de soins serein, et plus homogène dans les établissements de santé.

- **Les avancées de la recherche thermale**

Aujourd'hui, l'exploration des nouveaux champs de compétence et des nouveaux formats de cure prend une place croissante ; cette approche concerne **la prévention, la participation aux soins de suite, l'accompagnement du vieillissement, la participation à la production de données de santé publique.**

Les études cliniques qui illustrent le SMR (Service Médical Rendu) ou le SMER (Service Médico-Économique Rendu) par la cure thermale se poursuivent. A ce jour, **douze études** ont fait l'objet de 16 articles parus dans des revues internationales.

L'AFRETh (Association Française pour la Recherche Thermale), continue sa campagne de recherche et devrait présenter les résultats de plusieurs études en cours d'achèvement et/ou dont la publication est en cours. Depuis sa création en 2004, l'AFRETh consacre en moyenne **plus d'1 million d'euros/an** à la recherche scientifique.

- **Le dossier médical partagé (DMP)**

Ce carnet de santé électronique a beaucoup de sens dans le contexte de la cure thermale. Il va **permettre une meilleure interface entre le médecin prescripteur et le médecin thermal**, sécuriser et rendre plus pertinente la prescription, améliorer aussi la traçabilité des traitements reçus. Dès 2020, les curistes seront invités et assistés dans les établissements thermaux dans l'ouverture de leur DMP. Les établissements thermaux se veulent être exemplaires en ce domaine, car même si les données financières ne sont pas consignées dans le DMP, bien utilisé, **il est une source d'efficacité médicale et d'économies pour notre système de santé.**

- **L'Observatoire de l'économie des stations thermales**

La Fédération Thermale et Climatique Française (FTCF), en partenariat avec l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales (ANMCT) et le Conseil National des Établissements Thermaux (CNETH), souhaite mettre en place et faire vivre un outil d'observation pérenne et dynamique de la filière thermale française : **l'Observatoire de l'économie des stations thermales** pour la période 2020 - 2026.

La filière ne fait pas à ce jour l'objet d'une observation économique globale et régulière, basée sur des méthodologies homogènes. **La mise en place d'un outil d'observation national représente donc un enjeu clé pour les stations thermales.** La production et la diffusion périodique d'indicateurs sur le thermalisme doit permettre de mieux faire connaître cette activité, d'améliorer la pertinence des politiques visant à accroître l'attractivité et la compétitivité des stations thermales françaises et de faciliter l'accès aux capitaux publics et privés pour les porteurs de projets.

La création de l'Observatoire de l'économie des stations thermales vise à :

- 1 - Mieux faire connaître la filière du thermalisme français en présentant ses caractéristiques générales ;**
- 2 - Valoriser la filière du thermalisme français en mettant en avant les retombées positives des activités concernées sur le développement des territoires et sur l'économie française ;**
- 3 - Soutenir le développement de l'économie thermale, en fournissant les éléments nécessaires à la prise de décision.**

Le lancement et la réalisation de **l'Observatoire de l'économie des stations thermales sont prévus dès le début de l'année 2020.** La publication des premiers résultats interviendra au mois de novembre 2021 et sera reconduite chaque année à la même époque.

- **Le thermalisme français en quelques chiffres**

- **89** stations thermales sont en activité sur le territoire français, **109** établissements thermaux.
- **770** sources en France, soit **20%** du capital thermal européen.
- **850** médecins thermaux exercent dans les stations thermales.
- Plus de **10 millions** de journées de soins sont délivrées tous les ans par les établissements thermaux.
- **579 000** curistes ont séjourné en moyenne 18 jours dans les stations thermales françaises en 2019.
- **100 000** emplois directs, indirects ou induits dépendent du thermalisme.
- Depuis 2004, **plus de 14 millions** d'euros ont été consacrés à la recherche thermale.

- **1,3 milliard** d'euros, c'est le volume d'activité généré chaque année par la filière thermale.
- **10% à 15%** du chiffre d'affaires annuel des exploitants est réinvesti.
- Ces dernières années, tous les établissements thermaux ont été rénovés et les stations thermales ont consenti d'importants investissements : **825** millions d'euros au cours de la période 2016-2021.
- Le PIB thermal représente plus de **520** millions d'euros dont **44%** reviennent aux budgets publics au titre des prélèvements fiscaux et sociaux.
- Plus que jamais, le thermalisme est une source de richesse au service des territoires : **100** curistes supplémentaires génèrent en effet **6** emplois nouveaux.
- **71%** des communes thermales ont moins de 5 000 habitants. Pour elles, souvent, l'activité thermale représente l'essentiel de leurs ressources.
- La part du thermalisme est seulement de **0,15 %** des dépenses de l'Assurance Maladie.

Créé en 2002 à la suite de la fusion des syndicats professionnels, le C.N.E.Th (Conseil National des Établissements Thermaux) regroupe l'ensemble des établissements thermaux français. Sa vocation est de travailler, en concertation avec les pouvoirs publics, à l'amélioration et à une meilleure reconnaissance de la médecine thermale. Ses missions reposent sur la défense des intérêts des établissements thermaux auprès des différentes instances de l'État et de l'Assurance Maladie, sur la diffusion d'une information pédagogique pour faire connaître les atouts de cette médecine, tant auprès du grand public que de la communauté médicale, et également sur la mise en oeuvre d'études pour évaluer scientifiquement le Service Médical Rendu (SMR) des cures.

### Contact presse

#### Agence Service Compris

Bertrand de Tilleul - +33 (0)6 10 34 60 46

[bdetilleul@service-compris.com](mailto:bdetilleul@service-compris.com)